



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5267

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le rapport qui lui a été récemment remis à l'égard de la formation professionnelle par le vice-président du conseil régional Ile-de-France. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport, et notamment à la proposition tendant à élaborer un schéma global régional des formations qui « débouchera sur un plan prévisionnel d'investissements permettant de dresser par grandes zones et bassins d'emplois la carte des nouvelles capacités de formation à réaliser ainsi que leurs spécialisations professionnelles ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite être informé sur les suites qui seront données au rapport relatif à la formation professionnelle élaboré par M. Cambon, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, et notamment à la proposition tendant à élaborer un schéma global régional des formations qui « débouchera sur un plan prévisionnel d'investissements permettant de dresser par grandes zones et bassins d'emplois la carte des nouvelles capacités de formation à réaliser ainsi que leurs spécialisations professionnelles. » Les propositions essentielles présentées dans ce rapport ont été intégrées au projet de loi quinquennale sur l'emploi en cours d'examen par le Parlement. Il s'agit notamment du transfert aux régions, dans un délai de cinq ans, de l'ensemble des actions de formation des jeunes ou encore du principe de la création d'un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes, établi par le conseil régional en concertation avec l'Etat et les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés au niveau régional. Ce dernier document intégrera les schémas régionaux prévisionnels d'investissement déjà élaborés par les conseils régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5267

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1993, page 2693

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3846